

LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE

RETOMBÉES DIRECTES ET INDIRECTES
POUR LES TERRITOIRES
DE 2007 À 2013



Structuration de micro-filières économiques locales.



Appui aux créateurs d'entreprises.



Animation sur les patrimoines naturels et culturels



Le Parc amazonien de Guyane (PAG) a été créé le 27 février 2007. Ce parc national est un outil au service des territoires du Sud de la Guyane qui a pour mission non seulement de connaître, préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels, mais aussi de contribuer au développement local, durable et adapté des territoires sur lesquels il est implanté.

Le PAG agit le plus souvent en partenariat et à la demande des acteurs locaux, tout en étant aussi force de proposition. Il apporte son appui aux projets selon différentes modalités. Que cela soit de l'apport financier sur fonds propres, de la mise à disposition d'ingénierie de projet pour les collectivités et les associations, de l'accompagnement personnalisé aux porteurs de projets, de l'animation d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable, de l'acquisition et partage des connaissances avec la population et les décideurs...

Par ses actions, ses financements, son fonctionnement ou sa présence, le Parc amazonien de Guyane a notamment généré, depuis 2007, des retombées financières directes et indirectes sur les territoires du Sud de la Guyane. Ce sont ainsi des moyens conséquents investis sur les territoires, représentant quelques dizaines de millions d'euros sur les 6 dernières années.

La charte des territoires concernés par le PAG a été approuvée en octobre 2013 par décret signé du Premier Ministre et du Ministre du développement durable. Elle fixe les orientations, les objectifs et les mesures sur lesquels le PAG concentrera ses efforts durant les dix prochaines années, aux côtés de ses partenaires, au premier rang desquels se trouvent les collectivités locales. Ce projet partagé pour les territoires du Sud de la Guyane nous rend plus forts pour rechercher et obtenir les moyens et les conditions qui permettront la mise en œuvre des actions adossées à la charte.

Le Président,
Maire de Saül,
Hermann CHARLOTTE

Le Directeur,
Frédéric MORTIER

QUELLES ACTIONS ONT BÉNÉFICIÉ DES AIDES FINANCIÈRES VERSÉES PAR LE PAG ?

15,4 M€ pour aider les projets

MIS EN ŒUVRE PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le code de l'environnement, le PAG mène et soutient des actions de développement local et d'acquisition de connaissances. L'Établissement public a investi 15,4 M€ sur ces actions sous forme de mise à disposition de ses moyens humains et matériels et de versement de subventions et autres contributions financières. Ces interventions du PAG se sont amplifiées à partir de 2009 et se poursuivront au-delà de 2013 sur la zone d'adhésion des communes adhérentes à la charte.



Réhabilitation des sentiers de Saül. © PAG / G.Feuillet



Aide à la reconstruction du tukusipan, carbet communautaire de Taluen. © PAG



Aménagement d'un marché des producteurs dans le bourg de Maripa-Soula. © PAG / A. Soury

> 11,5 M€ pour des actions de développement économique, environnemental, social et culturel

Dont 10,7 M€ sous forme de mise à disposition de moyens humains et matériels.

Et 749 000 € pour 135 actions sous forme d'apports financiers :

39 interventions pour 440 000 €, sur l'amélioration du cadre de vie et le développement économique local : permettre l'accès à l'eau potable dans les sites isolés, collecter les déchets dangereux et encombrants, aménager des sentiers de randonnée en support du développement touristique local, accompagner la professionnalisation des agriculteurs qui souhaitent commercialiser leurs produits... ;

69 interventions pour 243 000 €, sur la valorisation, la transmission et la conservation du patrimoine culturel : sauvegarder et transmettre les chants, les danses et le patrimoine immatériel des communautés, réhabiliter le patrimoine bâti, valoriser les cultures du Sud de la Guyane et favoriser les échanges culturels... ;

27 interventions pour 66 000 €, sur l'éducation à l'environnement et au développement durable : sensibiliser les jeunes générations et l'ensemble des habitants à la protection de l'environnement, concevoir des actions et des supports adaptés aux territoires...



Promotion de l'artisanat : ici lors du marché artisanal de Maripa-Soula organisé par le Parc amazonien de Guyane et la Mairie. © PAG / C.Berthier



Soutien à la filière de recyclage des piles usagées, à Camopi. © PAG

> 3,9 M€ pour des actions d'acquisition de connaissances

Dont 3,0 M€ sous forme de mise à disposition de moyens humains et matériels.

Et 873 000 € pour 45 actions sous forme d'apports financiers :

39 interventions pour 845 000 € sur les patrimoines naturels et les relations homme-environnement : connaître les patrimoines naturels pour mieux les protéger, connaître les pratiques pour assurer leur durabilité... ;

6 interventions pour 28 000 € sur le développement local adapté et les patrimoines culturels : comprendre les dynamiques en cours, proposer des solutions innovantes, connaître et faire connaître les patrimoines du Sud de la Guyane...



Promotion touristique des territoires à travers des documents à destination du grand public.



474 000 € pour faire vivre la gouvernance du PAG

Les décisions importantes qui rythment la vie et les choix du Parc amazonien de Guyane sont prises par le conseil d'administration. Cet organe décisionnel s'appuie sur le conseil scientifique et le comité de vie locale pour traiter des questions de connaissance et de vie locale : développement durable, modes de vie... Ces instances, qui regroupent de nombreux acteurs du territoire (élus locaux, autorités coutumières, associations, socioprofessionnels, représentants des habitants), du littoral (représentants de l'État, élus des collectivités territoriales, chambres consulaires...) et parfois de l'hexagone, se réunissent régulièrement pour travailler et prendre des décisions. Ainsi se sont tenus :

- **21** conseils d'administration : **280 000 €**
- **18** bureaux du conseil d'administration : **36 000 €**
- **9** conseils scientifiques : **120 000 €**
- **5** comités de vie locale : **38 000 €**
- **Plusieurs dizaines** de conseils d'habitants organisés dans les 11 bassins de vie concernés par le PAG.

AUTRES CHAMPS D'ACTION IMPORTANTES POUR LE PAG

2,7 M€ pour diagnostiquer les activités d'orpaillage illégal et alerter

Considérée comme un des champs d'action prioritaires de l'établissement public, le PAG soutient la lutte contre l'orpaillage illégal à travers des actions de surveillance, de diagnostic et d'alerte des autorités.

Depuis 2007, les dépenses du PAG s'élèvent à :

- **351 000 €** pour les survols hélicoptés (en moyenne 15 heures / an),
- **106 000 €** pour le traitement de données et la cartographie (notamment traitement des données des survols et participation à l'observatoire de l'activité minière),
- **500 000 €** pour les missions de diagnostic terrestres et fluviales.
- **1 790 000 €** de temps d'agents engagé.

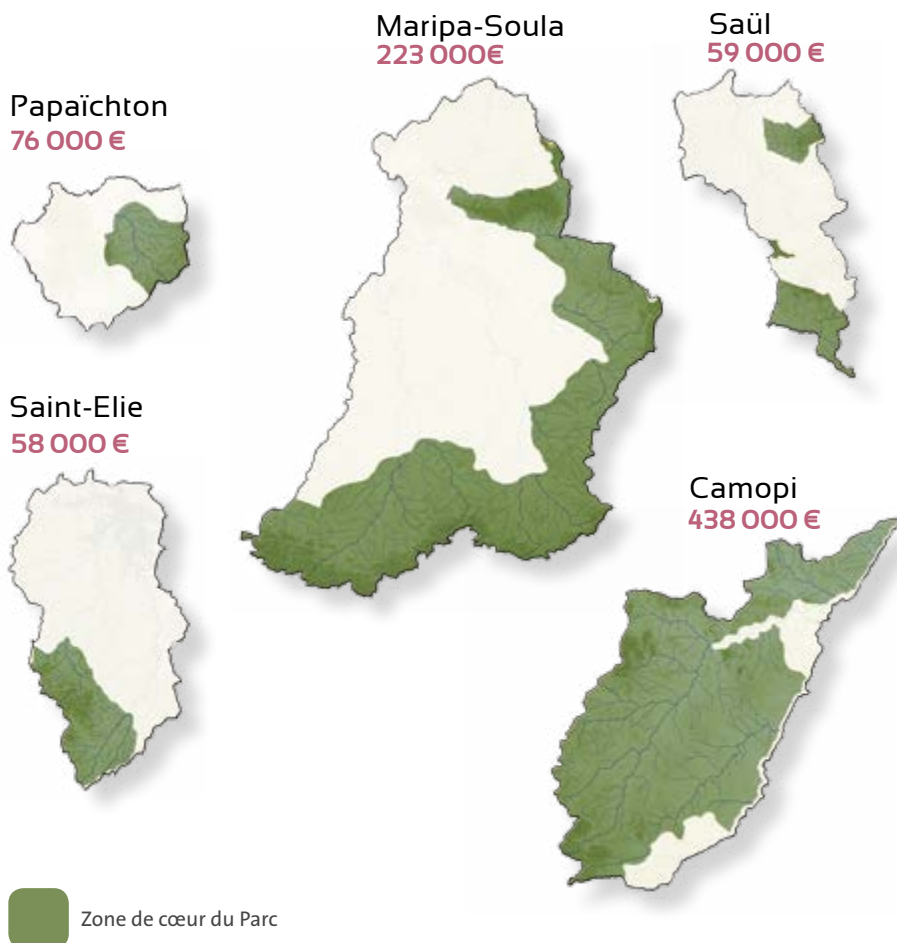


Agents de la brigade nature du Parc national découvrant un site d'orpaillage primaire. © PAG / G.Feuillet

RETOMBÉES FINANCIÈRES LIÉES À LA PRÉSENCE ET AU FONCTIONNEMENT DU PAG

0,9 M€ de dotation pour les communes en zone de cœur de Parc national

Chaque commune disposant de territoire dans la zone de cœur du parc national reçoit une compensation financière intégrée à la dotation globale de fonctionnement versée annuellement par l'Etat aux communes. Le montant est fonction de la surface de la commune classée en zone de cœur de Parc. Depuis 2007, près de 1 M€ ont été versés à l'ensemble des 5 communes.



15,0 M€ de retombées pour le territoire guyanais

Depuis 2007, l'implantation et le fonctionnement de l'Établissement public en Guyane a généré depuis 2007 des retombées financières et économiques ayant bénéficié aux entreprises et collectivités guyanaises. Ainsi, le PAG a engagé localement :

- **6,3 M€** en investissements (infrastructures et matériels),
- **6,2 M€** en achats de biens et de services,
- **2,0 M€** en déplacements et transports,
- **0,4 M€** en formation des agents. (plus de 20 000 h de formation).

Dont **2,4 M€** directement engagés dans les communes concernées par le PAG :

- **2,0 M€** en achats, constructions et location d'infrastructures (foncier et bâtiments),
- **177 000 €** d'achats de fournitures et de services,
- **105 000 €** en transport,
- **66 000 €** en hébergement et restauration.

Emplois créés à l'Établissement public du PAG

91 emplois permanents en 2013 :
(sur le terrain **54** / au siège **37**)

Emplois temporaires de 2007 à 2013
Équivalent à **43 contrats de 1 an**
sur le terrain pour des programmes particuliers.



1,9 M€ pour financer 49 projets

DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER SUD

FINANCEMENTS APPORTÉS DANS LE CADRE DE PROGRAMMES LIÉS À LA PRÉSENCE DU PARC AMAZONIEN DE GUYANE

Depuis 2009, le Parc amazonien de Guyane anime le Groupe d'action locale Sud, qui porte le programme LEADER Sud. Il a pour objectif de financer des projets permettant de créer un tissu économique dans le Sud de la Guyane, en valorisant les ressources locales.

De 2009 à 2013, le programme a financé des projets structurants, portés par des acteurs publics et des associations, ainsi que des projets individuels de porteurs privés :

- 6 projets de développement agricole et forestier pour **332 000 €**,
- 8 projets de développement touristique pour **153 000 €**,
- 16 projets de développement culturel pour **326 000 €**,
- 16 projets de développement d'autres activités économiques pour **744 000 €**,
- 3 projets pour l'animation et l'accompagnement des porteurs de projet pour **348 000 €**.

Les financements proviennent à 80% de l'Union européenne (FEADER), 6% du conseil régional de Guyane, 5% du conseil général de Guyane, 4% du CNES et 5% d'autres financeurs publics dont le Parc amazonien de Guyane.



Aide à la création d'une radio associative à Maripa-Soula. © PAG / M. Tani



Dispositif Micro projet GAL Sud porté par le PAG : accompagnement à la création de très petites entreprises. © PAG / P. Jeandot



Professionalisation et formation des agriculteurs du Marani (Etablissement d'enseignement et de formation agricole de Matiti). © PAG



Création d'un commerce multi-service à Saül. © PAG / M. Camara



Mise en dur de la piste d'aérodrome de Camopi. © PAG / G.Feuillet
Maîtrise d'ouvrage : Conseil général.
Montants : 6.000.000€



Amélioration des équipements d'alimentation en eau potable
des villages du Haut-Maroni. © J.Amiet
Maîtrise d'ouvrage : commune de Maripa-Soula.
Montant : 430.000€



Réalisation de voiries béton et de l'assainissement des eaux
pluviales dans le bourg de Papaïchton. © PAG / A. Soury
Maîtrise d'ouvrage : commune de Papaïchton.
Montant : 2.400.000€

46,6 M€ de travaux terminés ou engagés

DANS LE CADRE DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DU PARC AMAZONIEN (PAPA)

À la création du Parc amazonien de Guyane, les élus des territoires ont négocié avec l'État le financement d'infrastructures considérées comme des pré-requis essentiels au développement économique et social, indispensables à la population et à l'amélioration des conditions de vie dans le Sud du département : le Plan d'accompagnement du Parc amazonien (PAPA).

Ce plan, piloté par la préfecture de Guyane, en lien avec le ministère des Outre-mer, mobilise des financements provenant des collectivités locales, de l'État de divers organismes publics et de l'Union européenne.

Un certain nombre d'autres équipements, non comptabilisés ici, sont actuellement au stade d'études préalables.

Opérations terminées ————— 25,4 M€

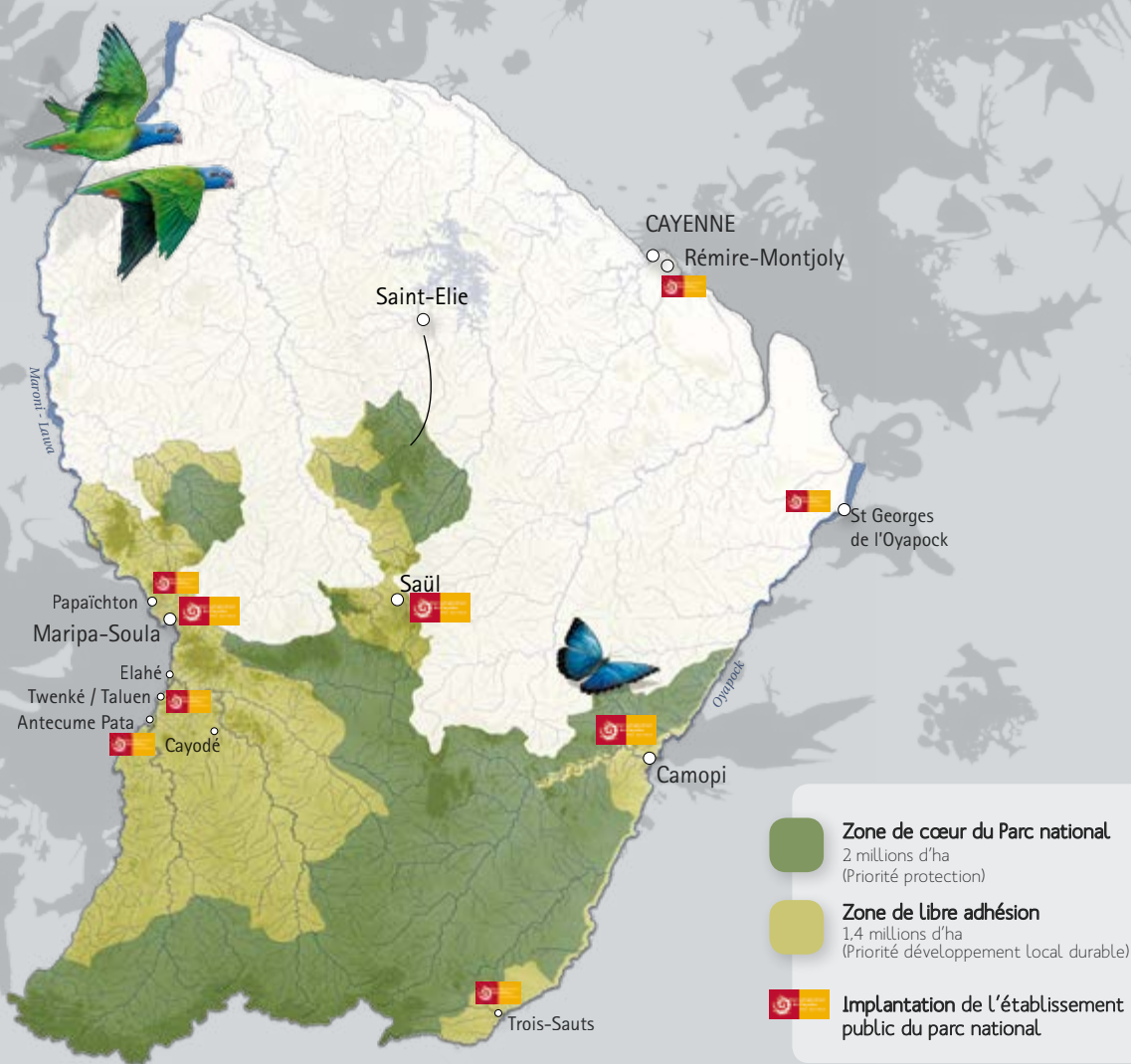
- piste aérodrome de Camopi,
- voirie béton et assainissement des eaux pluviales dans le bourg de Papaïchton,
- amélioration de l'adduction d'eau potable à Saül,
- adduction d'eau potable à Taluen et Cayodé (Maripa-Soula),
- route de Sophie (Maripa-Soula)
- etc.

Opérations en cours ————— 21,2 M€

- électrification des écarts du Haut-Maroni (Maripa-Soula),
- station déchetterie / compostage pour Maripa-Soula et Papaïchton,
- amélioration de l'adduction d'eau potable à Saint-Soi (Camopi),
- construction d'un réservoir d'eau à Loka (Papaïchton),
- etc.

TOTAL ————— 46,6 M€





Téléchargez nos rapports d'activité avec les réalisations effectuées de 2007 à 2012

Parc amazonien de Guyane
1, rue Lederson
97354 Rémire-Montjoly
tel : 05 94 29 12 52
fax : 05 94 29 26 58
infos@guyane-parcnational.fr
www.parc-amazonien-guyane.fr
facebook : Parc amazonien de Guyane

